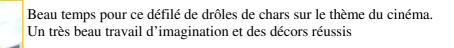


Fête du 15 août





Quelques violentes averses passagères ont toutefois été constatées lors du passage de la 7ème compagnie!!!!

Délibérations du conseil municipal.

Séances des 25 juin et 20 septembre 2013

Modification des statuts de la Communauté de Communes, prise de compétence « aménagement numérique et déploiement du très haut débit »

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte la prise de compétence suivante « Aménagement numérique et déploiement du très haut débit » par la Communauté de Communes du Plateau de Martainville afin de développer les infrastructures de communications électroniques.



Adhésion au futur Syndicat du Crevon



Le Conseil Municipal décide d'approuver les statuts et d'adhérer au futur Syndicat d'eau du Crevon à compter du 1^{ier} janvier 2014, ce syndicat aura la charge du réseau de distribution de l'eau potable et du service public d'assainissement non collectif.

Les délégués au comité syndical du SIAEPA du Crevon :.

<u>Délégués titulaires</u>: William PILLON et Annie JEGAT

<u>Délégué suppléant</u>: Christine HUNKELER

Projet de renforcement électrique et d'éclairage public

Un projet préparé par le SDE76 prévoit l'enfouissement des réseaux aériens au centre village, la mise en place des candélabres ainsi que la reprise des différents branchements dont le montant prévisionnel s'élève à 567 781.52 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 70 535.87 € T.T.C. . Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet (1 abstention – 11 pour)

Marché étude du PAVE communal, création d'un groupement de commande :

M le Maire propose au Conseil Municipal la convention de groupement de commande proposée par la Communauté de Communes du Plateau de Martainville, coordonnateur, qui devra intervenir pour l'acquisition de prestations d'études devant réaliser un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics communal PAVE .



Le document unique :

Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs précise que l'évaluation des risques doit être transcrite dans un document unique d'évaluation des risques professionnels mis à jour régulièrement .

Le conseil municipal décide d'adhérer pour une période de 4 ans à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du centre gestion de la seine maritime notamment la réalisation du document unique. La réalisation du document unique sera programmée en 2014 pour un coût de 1133.00 euros pour la première année puis 515 euros/an de 2^{ième} à la 4^{ième} année.

Diagnostic de l'école élémentaire :



Un diagnostic doit être réalisé afin de renseigner sur l'état du bâtiment, sur la faisabilité de l'opération. Il sera établi un état des lieux, une analyse du fonctionnement urbanistique, une analyse architecturale, une analyse technique, un programme fonctionnel et une estimation financière. Toutes les solutions proposées permettront à minima de mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Le cabinet d'architecte Raoul Lemercier propose d'établir ce diagnostic pour un coût de $6020.00\,\mathrm{CHT}$.

Résidence du Manoir, reprise de la voirie et des espaces communs :

L'association syndicale de la Résidence du Manoir demande que la voirie et les espaces communs (Lots 18 à 21) de la Résidence soient repris par la commune. Un état des lieux devra être programmé avec l'association syndicale en présence d'un représentant de l'ATESAT, de la communauté de communes du plateau de Martainville.

Questions diverses:

Mme Béton s'interroge sur la légalité du souhait de certains enseignants de ne pas garder quelques enfants l'après midi pour la sieste en maternelle. Cette question sera soumise au conseil d'école.

Les rythmes scolaires:

Pour le 30 novembre prochain, les municipalités doivent se positionner sur les nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015 à savoir :

- •les prévisions des activités périscolaires
- •l'école le mercredi ou le samedi matin
- •les horaires de classe

Des concertations vont être organisées afin d'harmoniser sur le RPI la mise en place de cette réforme. Le conseil municipal sera informé lors de la prochaine réunion afin d'être fonctionnel la rentrée 2014.

Travaux réalisés



Les travaux d'extension de la réserve de la salle polyvalente sont terminés offrant un espace de rangement pour le matériel des associations et le nécessaire pour les locations. La salle a quant à elle s'est parée de nouvelles couleurs qui lui donne une nouvelle jeunesse







D'autres travaux ont été également réalisés: pose de bornes limitant l'accés à la sente des chemins; reprise des revêtements de surface dans différentes rues







Travaux à venir

Dans quelques mois des travaux importants vont avoir lieu dans le centre du village. Le syndicat départemental d'électricité va en effet procéder à l'enfouissement des câbles aériens (électriques et téléphoniques), au remplacement des candélabres d'éclairage public et à la reprise des branchements individuels.



Ces travaux vont contribuer à l'amélioration de l'aspect de notre village en supprimant les « toiles d'araignées » pour le moins disgracieuses, mais cela na va pas sans un peu de désagrément passager.



Merci d'avance pour votre compréhension

Portage de Repas



Randonnée Gourmande

Déjà en 2012 l'équipe du four à pain communal a organisé une sortie << gourmande>> avec une collation à la clé dans une ambiance bon enfant. Cette année, le 27 Octobre 2013, nous récidivons



et nous préparerons du pain et de la brioche. Les deux marches (5 et 10 km) se termineront comme d'habitude par le partage d'une collation à la salle polyvalente.

Venez nombreux c'est un moment convivial à partager

Fête de la musique

Le Café de la Mairie a assuré la restauration. Des musiciens et la chorale des bons amis ont animé l'après midi musicale dans une ambiance chaleureuse. Pour 2014 la fête de la musique aura lieu le dimanche 22 juin à 11 h 30 place de

l'église et la restauration sera assurée par notre épicier

Venez nombreux pour chanter, danser et faire un peu les fous, ça nous changera!



Fête communautaire



Notez dès à présent que le spectacle pyrotechnique organisé par la communauté de communes aura lieu le samedi 24 mai dans le jardin du château de Martainville.

Retenez cette date et venez profiter d'une prestation toujours très appréciée.



ÉTABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD GUEST CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE ROUEN

Le recensement citoyen obligatoire

Le que dit la loi

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème

mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pourquoi un délai de 3 mois ?

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont

indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes ces démarches !

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc.

Faites-le savoir à vos administrés ! Communiquez sur le recensement dans votre bulletin d'informations municipal, sur vos panneaux d'affichage, sur votre site internet...

BIENTÔT 16 ANS ! Pensez au recensement



Avez-vous pensé au e-tecensement?

Le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) met à la disposition des communes ce service en ligne innovant (e-recensement) pour simplifier la vie des usagers.

Déjà plus de 3 200 communes de raccordées. Pourquoi pas vous ?

Renseignements et demande de raccordement : http://telechargement.modernisation.gouv.fr/EspaceDocumentaire MSP/particuliers/demarches-en-liene/rcp/index.html

Pour plus d'informations, contactez directement le Centre du Service National de Rouen :

- Pour le département de l'Eure et Loir :
 - 2 02 32 OB 20 76

Material of Control of the Control o

- Pour le département de l'Eure :
 22 32 08 70 32
- can-repeated against element stray.
- Pour le département de la Seine Maritime : 2 02 32 08 20 81
 San-roussel I. santist of ende douve fr

Travaux d'aménagement

Vous envisagez des aménagements ou des modifications dans votre propriété, de la pose de fenêtre de toit à l'implantation d'un abri de jardin, la réalisation d'une terrasse, le code de l'urbanisme vous impose un certain nombre de démarches

Vous trouverez ci-après une liste non exhaustive des formalités a accomplir

nouvelle construction y compris abri de jardin

surface supérieure à 40 m2	permis de construire
surface inférieure à 40 m2	déclaration préalable
piscine couverte dont la couverture dépasse 1,80 m	permis de construire
piscine inférieure à 100 m2 non couverte ou dont la toiture ne dépasse pas 1,8m	déclaration préalable
piscine inférieure à 10 m2 non couverte ou dont la toiture ne dépasse pas 1,8m	aucune déclaration

Serre et châssis

hauteur supérieure à 4 m	permis de construire
hauteur entre 1,8m et 4 m	déclaration préalable
hauteur inférieur à 1,8 m	aucune déclaration
surface supérieure à 20 m2	permis de construire
surface inférieure à 20 m2	déclaration préalable

travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur

The state of the s		
pose de fenêtre de toit, modification du ravalement,	déclaration préalable	
modification du volume du bâtiment, création ou agrandissement d'ouverture	permis de construire	
changement de destination des ouvrages avec modification de la structure ou de la façade	permis de construire	
changement de destination des ouvrages avec modification de la structure ou de	déclaration préalable	

Attention les travaux qui ne sont soumis à aucune formalité doivent néanmoins respecter le code de l'urbanisme Si vous avez un doute sur les règles applicables à votre projet n'hésitez pas à vous renseigner en Mairie

Karaté

la façade

Avec ses huit ceintures noires, le club se porte toujours aussi bien en cette 7^{ème} rentrée.

L'ambiance est conviviale et chaleureuse même si le travail est intense et physique. Ouvert à tous, le club permet de travailler aussi bien sa condition physique (grâce au body-karaté) que sa technique.

Retrouvez nous à la salle polyvalente,

- Le lundi de 20h00 à 21h00, pour le body-karaté,
- Le mardi de 18h00 à 19h00, pour le karaté enfant,
- Le mardi de 19h00 à 20h45, pour le karaté adulte,
- Le jeudi de 19h00 à 21h30, pour le karaté adulte et selfdéfense.

Renseignements: 06-64-29-42-48 http://kyokuauzouville.club.sportsregions.fr



Bibliothèque

Accueil du public le :

Mardi 16h45 – 18h00 Mercredi 15h00 – 18h00 Vendredi 16h45 – 18h00 Samedi 10h30 – 12h15

L'équipe de la bibliothèque rappelle :

Depuis le début de l'année vous avez la possibilité d'emprunter des **DVD** L'inscription est simple et rapide !!!

Vous pouvez également rejoindre l'équipe de bénévoles qui reçoit le public.

Dernières nouveautés :









Encore une bonne nouvelle!

Les séances BEBES LECTEURS ont redémarré depuis le samedi 28 septembre

13 enfants de moins de 3 ans se sont régalés des histoires proposées par Françoise, Claude et Nathalie. Tous les bébés du village ont reçu un courrier les invitant à participer aux rencontres qui auront lieu une fois par mois.



Dates des séances

28 septembre
12 octobre
16 novembre
14 décembre
18 janvier 2014
15 février
15 mars
12 avril
17 mai
14 juin

Agenda

Dimanche 27 octobre Randonnée Gourmande (Association Four à Pain)
Lundi 11 novembre : Commémoration de l'Armistice (Anciens Combattants)
Dimanche 17 novembre: Spectacle de Théâtre (Club des Bons Amis)
Samedi 23 novembre : Repas des Aînés (Club des Bons Amis)

Samedi 07 décembre : Noël des Enfants (Animation village, municipalité+bénévoles)

Etat Civil

Naissance:

Nathan NEVEU le 31 mai 2013

Mariage:

Xavier COUETTE et Nathalie MEZENGE le 18 mai 2013

Décès:

Armelle TREUBERT le 22 janvier 2013 Sandrine GAUCHERELLE le 04 juin 2013

Décharge du THIL

Pour le dépôt de terre et de végétaux uniquement.

A compter du mois de <u>MAI</u> et jusqu'au mois de <u>NOVEMBRE</u>, tous les samedis de 9 heures à 17 heures

Des sacs pour les déchets verts sont à votre disposition à la mairie

Les dépôts sauvages hors de la décharge sont rigoureusement interdits

Liste électorale :



<u>Liste électorale :</u>

Les demandes d'inscription ou de radiation sur la liste électorale sont reçues en mairie jusqu'au 31 décembre 2013, **dernier délai**.

Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune d'Auzouville sur Ry.

Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal,

Directeur de publication : Le Maire

Chargé de la rédaction : la commission communication

Les rédacteurs : Les élus municipaux, les associations, les habitants

Impression: Alpha-Copy 32 rue St Eloi 76000 ROUEN

Distribution: Les agents communaux, les élus.